

# Services juridiques en cas de catastrophe

---

L'article 415 de la Robert T. Stafford Disaster Loi sur les secours et l'assistance d'urgence, droit public 93-288, qui est codifiée à 42 U.S.C. 5182, autorise le programme Disaster Legal Services (DLS). Ce programme peut être mis en œuvre à la suite de l'émission d'une catastrophe majeure déclarée par le président qui inclut l'assistance individuelle et autorise le DLS.

DLS offre aux survivants qui ont besoin d'une aide juridique à la suite d'une tragédie catastrophique mais qui n'ont pas les ressources nécessaires pour obtenir des services juridiques suffisants, un conseil juridique discret et gratuit. Il n'existe pas de procédure de candidature formelle pour les personnes recherchant un DLS. Une fois le programme approuvé, un numéro de téléphone spécifique à cette grande catastrophe sera établi et pourra être utilisé par n'importe qui pour joindre ces services. En plus d'appeler ce numéro, les gens peuvent se rendre dans les centres de reprise après sinistre de la FEMA, où les avocats du DLS peuvent se trouver.

Le programme doit être offert de manière juste et impartiale, sans préjugés fondés sur la race, l'origine ethnique, la religion, la nationalité, le sexe, l'âge, la capacité de parler anglais ou la position socio-économique. Les personnes handicapées, sourdes ou malentendantes qui peuvent utiliser la langue des signes ou le sous-titrage, ainsi que les personnes ayant une faible maîtrise de l'anglais, sont des exemples de personnes ayant des besoins d'accès et fonctionnels auxquels les prestataires de DLS doivent se préparer à répondre.

Les avocats servent de bénévoles qui conseillent et représentent les survivants dans des actions non génératrices d'honoraires qui ne sont pas intentées contre le gouvernement fédéral lorsque cela est nécessaire. Les avocats du DLS ne sont pas des employés de la FEMA. Toute assistance ou communication entre un survivant et un avocat du DLS est privée et ne sera pas divulguée à la FEMA. Le réseau de référence d'avocats dans la zone touchée orientera les survivants vers des avocats indépendants qui peuvent fournir des services bénévoles (gratuits) ou à faible coût si les avocats bénévoles ne sont pas en mesure d'aider les survivants avec leurs besoins juridiques en raison du sujet en question et/ ou du



temps qui entraînerait des frais. Pour plus d'informations sur le programme DLS, veuillez visiter [Programme de services juridiques en cas de catastrophe \(americanbar.org\)](https://www.americanbar.org).

Les services généralement fournis via DLS comprennent:

- Assistance aux réclamations d'assurance pour les frais médicaux et hospitaliers, les dommages matériels, les décès, etc.
- créer de nouveaux testaments et autres documents juridiques qui ont été détruits lors de l'accident.
- assistance avec les entrepreneurs et contrats pour les réparations de la maison.
- orientation et conseil sur les questions entre propriétaire et locataire.
- administration des successions, y compris les tutelles et tutelles.
- assistance pour les questions, processus et recours en matière de protection des consommateurs.
- préparer les documents de tutelle et de procuration.
- La FEMA demande de l'aide pour des tâches telles que la localisation et la compilation de la documentation pertinente.

